



Communiqué de presse
Le 10 juin 2021

L'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et la Confédération des Commerçants de France (CDF) s'engagent pour soutenir les commerçants et leurs salariés, fortement touchés par la crise

Alors que les commerces rouvrent progressivement, après avoir été très impactés par la crise sanitaire et les différents confinements, l'ANCV, établissement public de l'État, et la Confédération des Commerçants de France (CDF) nouent un partenariat afin de favoriser la diffusion de Chèques-Vacances dans les très petites entreprises du commerce. L'ANCV et la CDF, qui partagent des valeurs de solidarité économique et de performance, s'associent pour faire mieux connaître à ces entreprises et à leurs salariés le Chèque-Vacances, véritable coup de pouce au départ en vacances. Le Chèque-Vacances constitue également un soutien pour la filière touristique française : utilisé à 98 % sur le territoire national, il permet d'orienter la dépense vers les commerçants locaux et de proximité.

« L'ANCV, de par sa mission et son modèle unique, est un acteur solidaire pleinement engagé en faveur du départ en vacances du plus grand nombre. Au travers de nos différentes actions et partenariats, nous œuvrons au quotidien pour favoriser l'accès aux vacances, que ce soit avec le Chèque-Vacances ou nos programmes solidaires. Ce besoin d'évasion revêt une urgence toute particulière à la lumière de la crise » comme le souligne **Frédéric Vigouroux, Président de l'ANCV.**

« La CDF a à cœur de soutenir les commerçants indépendants et leurs salariés, en défendant leurs intérêts et en leur proposant des services et avantages spécifiques et adaptés à leurs structures. Les Chèques-Vacances présentent de nombreux avantages, encore peu connus des chefs d'entreprises et par ce partenariat, la CDF souhaite soutenir les secteurs bénéficiaires de ces Chèques-Vacances après ces trois phases de confinement », déclare **Francis Palombi, Président de la CDF.**

L'objectif du partenariat entre l'ANCV et la CDF est de **faire mieux connaître le dispositif des Chèques-Vacances auprès des commerçants pour en faciliter l'accès et en faire bénéficier leurs salariés, quelle que soit la taille du commerce.**

Véritable coup de pouce pour constituer un budget dédié aux vacances et aux loisirs, le Chèque-Vacances n'est pourtant pas encore connu des différentes filières représentées par la CDF. Contrairement aux idées reçues, **les Chèques-Vacances ne sont pas réservés aux grandes entreprises** : les entreprises de moins de 50 salariés peuvent également les mettre en place, quelle que soit leur taille.

Grâce à ce partenariat, les fédérations et branches professionnelles adhérentes à la CDF pourront donc relayer auprès des commerçants les modalités de mise en place du Chèque-Vacances dans leurs commerces et leur faire bénéficier d'avantages sociaux. De plus, l'ANCV offre 25 euros de réduction sur les frais d'ouverture de compte lors de la mise en place du dispositif.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif de l'ANCV de réaffirmer son soutien à l'ensemble des petites entreprises. Afin de surmonter les freins au départ en vacances, accentués dans le contexte de la crise sanitaire, et favoriser le départ en vacances pour tous, l'ANCV renforce sa mission d'intérêt général et son engagement auprès de l'ensemble des petites entreprises. En 2020, l'ANCV a distribué, via les comités sociaux et économiques et les employeurs, des Chèques-Vacances à plus de 4,5 millions de bénéficiaires. **Parmi ses clients, l'ANCV compte 39 000 TPE-PME de moins de 50 salariés.**

À propos de la Confédération des Commerçants de France

La Confédération des commerçants de France a été créée en 1906 et rassemble à ce jour 20 fédérations du commerce et de l'artisanat commercial, soit 450 000 entreprises – 1 million de salariés, des très petites entreprises (moins de 11 salariés) et des entreprises sans salarié (à hauteur de 30 %). Elle représente tous les secteurs du commerce, de l'équipement de la personne, les marchés, les libraires, la presse, les antiquaires, l'hôtellerie-restauration, des unions commerciales, etc.

Elle est la seule organisation représentative des commerçants et artisans commerçants français indépendants de moins de 11 salariés.

À propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, solution de paiement destinée à régler les dépenses liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie chaque année à 4,6 millions de salariés et de travailleurs indépendants, 11 millions de personnes en comptant leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises et les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus basse doivent recevoir plus de Chèques-Vacances ;
- les aides à la personne, qui permettent chaque année de soutenir le départ en vacances de 280 000 de nos concitoyens les plus fragiles : familles en situation de précarité, seniors, jeunes des quartiers de la politique de la ville, personnes en situation de handicap... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale et établissements spécialisés, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de son activité commerciale à ces aides.

Contact presse CDF : Bénédicte BOUDET-CORRIC - b.boudet-corrict@cf-cdf.org - 06 43 36 21 02
www.commerçants-de-france.org

Contact presse ANCV : Muriel Droin - mdroin@ancv.fr - 01 34 29 51 94 <https://ancv.com>
Twitter : @ANCVacances